

**Rentrée Scolaire en classe de 2nde
Professionnelle « Activités Hippiques »**

Recherche de structure de stage

Dans le cadre de la formation professionnelle en classe de Seconde Professionnelle « Activités Hippiques », votre fille/fils va être amené à rechercher un lieu de stage dans les semaines à venir ou après la rentrée scolaire.

- La première période de stage en entreprise durera 2 semaines entre le 12 février et le 1^{er} mars 2024 (2 semaines de stage et 1 de vacances sur les 3, à placer de manière individuelle) ;
- La seconde qui durera 1 semaine entre le 15 avril et le 26 avril 2024 (1 semaine de stage et 1 de vacances sur les 2, à placer de manière individuelle) ;
- La dernière de trois semaines **consécutives** de stage aura lieu durant l'été entre le 24 juin et le 30 août 2024.

Afin de tirer un maximum de profit de ces périodes, nous profitons de cette lettre pour faire un point sur les objectifs de ce stage.

Total de 6 semaines de stage en entreprise sur l'année de Seconde Professionnelle. Il est fortement conseillé sauf motif réellement justifié de rester dans la même structure pour les 3 périodes de stage afin de bien assimiler le fonctionnement de la structure et d'optimiser votre travail pendant cette période d'immersion professionnelle importante pour votre formation.

- Le lieu de stage peut être un centre équestre, un centre de pension de chevaux, une écurie de concours, une écurie de débouillage. Il peut également être un élevage, du moment qu'il y a débouillage et travail des chevaux. Le lieu de stage doit réaliser des actions de travail des chevaux. Il est également souhaitable que le lieu de stage possède des pâtures afin de préparer un point important du Bac Pro.
- Deux élèves de Sd Pro du lycée ne peuvent pas être en stage dans la même structure, priorité sera donnée à celui qui ramènera le document pour élaborer les conventions en premier. (cf doc dates conventions de stage joint)
- **Pour les élèves désirant suivre une formation complémentaire Animateur Poney Bénévole et/ou Animateur d'équitation (cf fiche option EPS), le stage devra obligatoirement présenter une activité de type centre équestre et les élèves devront participer de manière réelle et active à l'encadrement du public.**
Ce premier niveau de qualification professionnelle valide, sous l'autorité d'un responsable qualifié, les compétences d'accueil, d'animation et d'enseignement des activités équestres ainsi que d'entretien des équidés et des infrastructures.

Afin de pouvoir orienter votre recherche ou renseigner d'éventuels Maîtres de Stage voici un ensemble de Situations Professionnelles Significatives (SPS) caractéristiques du niveau attendu en Seconde Professionnelle ainsi que les attentes liées au stage

Objectifs du stage :

- 1/ la découverte des réalités professionnelles,
- 2/ développement pratique de savoir-faire : savoir-faire gestuels et utilisation de matériels,
- 3/ développement pratique d'un savoir-être spécifique répondant aux exigences du monde professionnel : respect des consignes, travail en équipe, etc.,
- 4/ l'acquisition de l'autonomie,
- 5/ le développement des capacités d'observation et de compréhension de situations concrètes.

Les situations professionnelles significatives de la compétence (SPS) représentent les situations-clés, qui, si elles sont maîtrisées par les titulaires des emplois visés par le diplôme, suffisent à rendre compte de l'ensemble des compétences mobilisées dans le travail.
Ces situations sont regroupées par champs de compétences selon la nature des ressources qu'elles mobilisent et la finalité visée.

**Situations professionnelles significatives (SPS)
organisées en champs de compétences**

Champs de compétences	SPS	Finalités
Organisation du travail	<ul style="list-style-type: none"> ● Préparation et vérification des éléments nécessaires à la réalisation du travail ● Prise de décisions d'ajustement ● Communication avec son environnement de travail et la clientèle ● Enregistrement de données 	Réaliser le travail prescrit dans le respect des réglementations, de la préservation de la santé et de la sécurité au travail
Maintenance des bâtiments, installations et matériels	<ul style="list-style-type: none"> ● Vérification de l'état du matériel, des installations et bâtiments ● Maintenance et rangement des matériels, installations et bâtiments 	Assurer la maintenance des matériels, installations et bâtiments
Entretien des équidés	<ul style="list-style-type: none"> ● Alimentation et abreuvement ● Manipulations et soins courants 	Assurer l'entretien des équidés conformément aux consignes reçues
Travail des équidés	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en œuvre d'un programme de travail ● Transport des équidés 	Assurer l'entraînement des équidés conformément au programme établi

Pour l'équipe enseignante, le professeur principal